

Compte rendu de l'audio conférence avec le DDFIP 63 du 12/11/2020,

Contexte :

Crise sanitaire :

Le taux de contamination est toujours haut, avec un pic élevé mais qui tente à ne pas monter davantage : On assistera à une stabilisation du taux de contamination (effet plateau), mais la prudence reste de mise.

Néanmoins, le DDFIP 63 nous demande de rester vigilant, sans relâchement sur le respect des gestes barrières, en travail présentiel ou dans la sphère privée et familiale.

Propos du Directeur 63 :

Il nous informe qu'il faut continuer à développer et équiper les collègues en télétravail en 5 jours. (13 % de télétravailleurs à ce jour, insuffisant car la capacité d'équipement en télétravail est supérieure).

RAPPEL : Le télétravail est obligatoire sur 5 jours.

Attention, l'activité managériale reste possible en faisant venir l'agent en présentiel pour un échange avec son chef de service.

A ce titre et pour encadrer au mieux cette pratique, le Directeur 63 rédigera une note qui sera mise en ligne sur Ulysse la semaine 47.

* Télétravail :

Taux d'utilisation du matériel : 36 % / CID très réactive.

Personnes vulnérables : Le médecin de prévention demande aux chefs de services de faire remonter la liste des agents déclarés vulnérables et qui n'étaient pas recensés lors du premier confinement.

Continuité de toutes les missions dans le cadre de l'activité normale. Avec accueil sur rendez-vous des usagers.

La CFTC DGFIP a demandé au niveau du DG que l'attestation de déplacement fasse mentionner le motif « accueil sur rendez-vous dans un service public » à la place de « pour se rendre dans un service public ».

* Vigipirate renforcé : le 12/11/2020 le DDFIP 63 a adressé par mail une documentation concernant le mode opératoire et les bons gestes à appliquer en cas d'attentat. Il nous importe de rester toujours très vigilants.



Syndicat National CFTC Finances Publiques

Section du Puy de Dôme

Agir pour ne pas subir.

*** Fond de solidarité :**

La demande automatisée sera à valider sur [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) par les entrepreneurs. Les SIE se préparent à être très réactifs pour traiter ces demandes et leur délivrer cette somme dans les meilleurs délais.

*** Fermeture d'Hélios :** Le DG a accordé une journée exceptionnelle d'absence aux agents travaillant sous Hélios le 12 et 13/11/2020.

La CFTC a demandé que les agents ayant préalablement posé un CD avant l'annonce du DG puissent aussi bénéficier de cette ASA.

Le Directeur 63 va donc préciser aux chefs de services que si un agent avait posé un congé dans cette circonstance, ce CD sera substitué par une ASA.

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée.

*La **CFTC DGFIP 63** reste mobilisée à vos côtés.*

N'hésitez pas à nous contacter et faire remonter vos difficultés cftc.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Prenez soin de vous et de vos proches